En mai 2011, dans le cadre du Plan national de lutte contre les hépatites B et C - 2009-2012, la Haute Autorité de Santé (HAS) publiait un avis sur les combinaisons de tests biologiques de dépistage à réaliser. A la demande du Ministère en charge de la Santé, la HAS a complété cet avis dont elle publie aujourd'hui la version actualisée.

L'avis de la Haute Autorité de Santé sur les « Stratégies de dépistage des hépatites virales B et C » publié le 4 mai 2011 a été

présenté en octobre 2011 à la Direction Générale de la Santé (DGS) et à la Direction de la Sécurité Sociale (DSS). Lors de cette réunion, la DGS a formulé deux demandes de complément à la HAS.

Après consultation du groupe de travail, la HAS met à jour la recommandation sur son site Internet.

Concernant le dépistage du VHC, la HAS précise que le type de PCR* à réaliser en cas de dépistage du VHC
positif
peut être qualitatif ou quantitatif (
voir recommandation
p.
20
).

La HAS a également apporté une correction sur le délai de contrôle des marqueurs anti-VHC négatifs en situation de suspicion d'infection récente. Celui-ci n'est pas de 4 à 6 semaines mais de
3 mois
. La recommandation devient ainsi
: «
En cas de suspicion d'infection récente,
la HAS
recommande de refaire le dosage des Ac anti-
VHC 3 mois après.
»

Concernant le dépistage du VHB, la HAS précise que le délai d'apparition des

marqueurs est de trois mois
en situation de post-exposition
(voir recommandation
p.
27
)
.

* PCR (Polymerase Chain Reaction) : détection du génome viral selon une méthode de biologie moléculaire.

Consultez le communiqué de presse du 4 mai 2011 en cliquant ici

Consultez la recommandation intégrale en cliquant ici